

Conseil Municipal 24 mars  
2025

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Accusé de réception en préfecture  
091-219102019-20250324-DCM25-03-018-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

## I. SYNTHÈSE

1. La Ville a traversé un contexte particulier marqué par la crise sanitaire et économique, et l'inflation historiquement élevée jusqu'en 2023. Ce contexte a pesé sur l'évolution des finances de la commune, avec notamment une pression à la hausse sur les dépenses (coût de l'énergie, revalorisations nationales des agents de la fonction publique territoriale, etc.). La Ville s'est donc retrouvée dans l'obligation d'intégrer certaines contraintes sur sa section de fonctionnement.
2. Dans ce contexte, l'épargne brute ou autofinancement de la Ville a diminué. La hausse des taux de fiscalité de 2023 a limité la baisse de l'épargne, sans l'empêcher. La Ville a, dans le même temps, augmenté son effort d'investissement, avec des dépenses annuelles moyennes passant de 4,1 M€ sur la période 2018-2020 à 8,5 M€ sur la période 2021-2024.
3. Il était nécessaire de restaurer des marges de manœuvre pour maintenir la capacité de la commune à financer ses investissements tout en remboursant la dette mobilisée pour leur financement.
4. En 2024, le contexte plus favorable en dépenses (baisse des coûts énergétiques) conjugué à la nouvelle hausse des taux d'imposition a permis une hausse de l'épargne brute.  
Elle ressort à 2,4 M€, ce qui permet de couvrir le remboursement de la dette mais pas de dégager de l'autofinancement pour les investissements.
5. En 2024, l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, passé de 35.76% à 37.55%, permet de limiter l'impact de la croissance des dépenses (inflation et nouveautés réglementaires sur les dépenses de personnel) sur l'épargne.
6. Toutefois, l'épargne n'est pas suffisante pour permettre la poursuite des investissements à leur niveau projeté au sein de la PPI. Les scénarios de prospective sont ainsi construits autour d'une maîtrise de la section de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre pour poursuivre les investissements.

## II. LES PRINCIPAUX INDICATEURS POUR CARACTERISER LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

### II.1) L'autofinancement

**L'autofinancement brut** est égal à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Il représente ainsi la marge dégagée en section de fonctionnement disponible pour rembourser les emprunts et financer les investissements. Afin d'évaluer la « performance » du niveau d'autofinancement, on calcule un taux d'épargne, qui représente la part des ressources de fonctionnement dégagée sous forme d'autofinancement brut.

**L'autofinancement net** correspond au solde d'autofinancement brut disponible pour investir une fois les annuités d'emprunt remboursées. C'est ce qu'il reste à la Ville pour investir en dehors de l'emprunt.

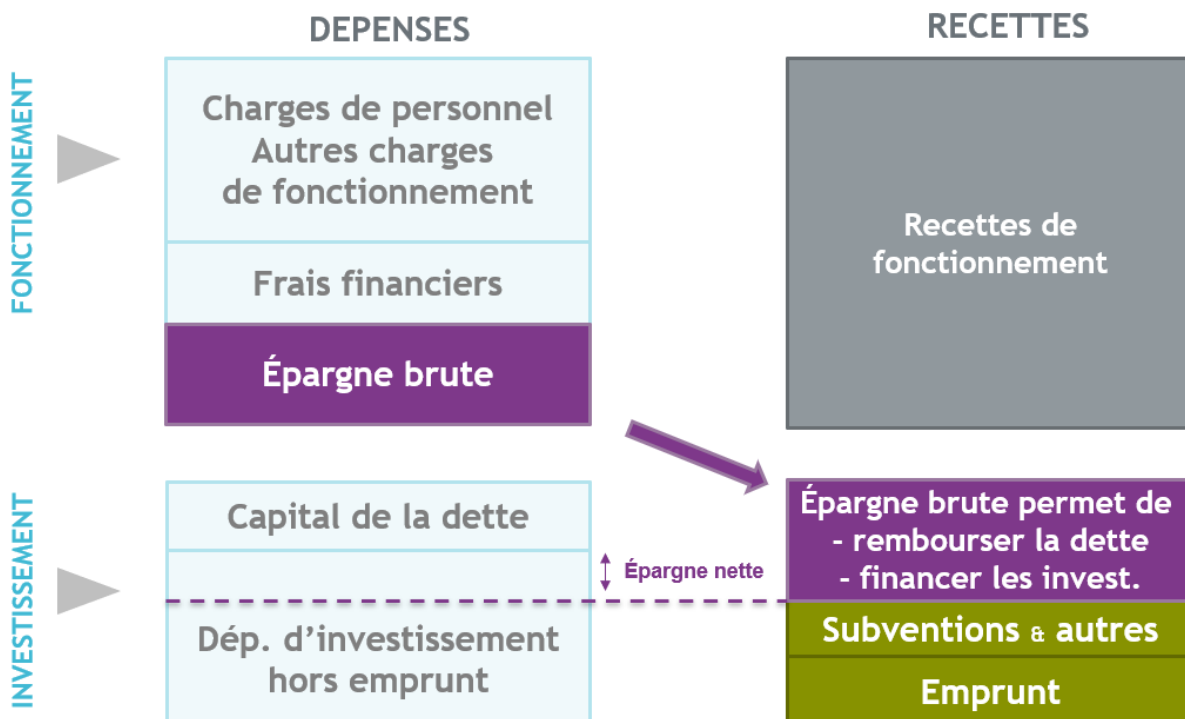
### II.2) L'endettement

**Le taux d'endettement** (*encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement*) donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100%, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.

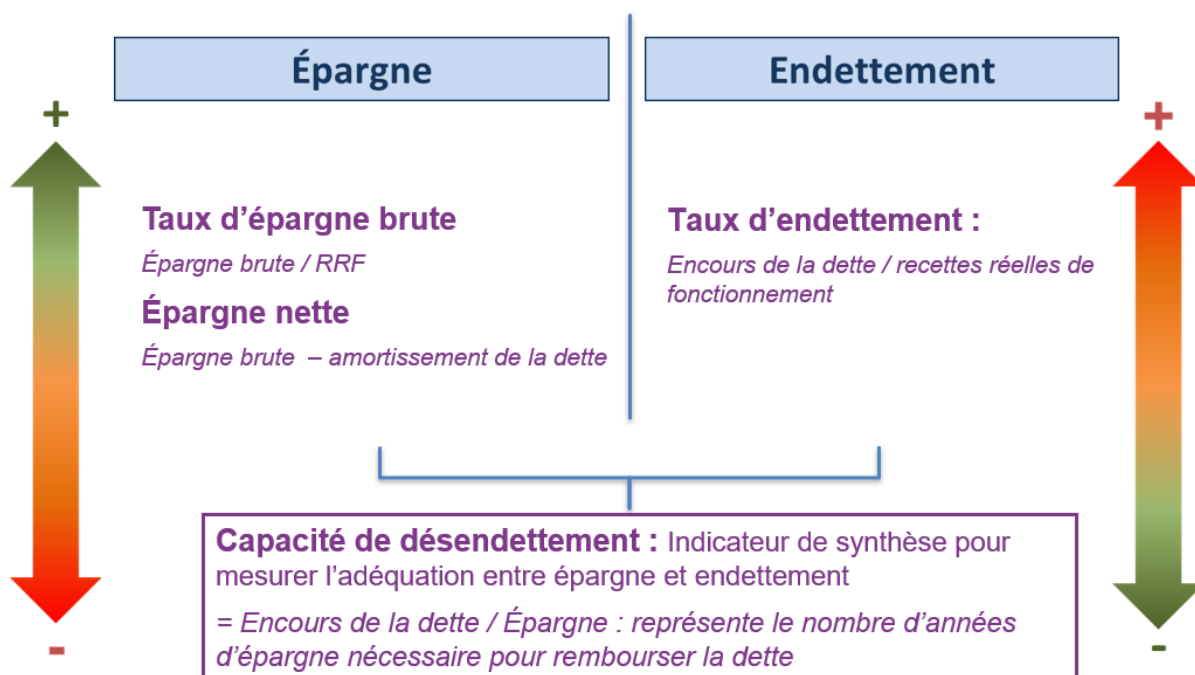
**La capacité de désendettement** (*encours de dette au 31 décembre / épargne brute*) mesure le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Elle constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne brute.

### II.3) Synthèse

#### Fonctionnement d'un budget communal :



**Les ratios financiers à surveiller :**



### III. L'ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL SUR LA PERIODE 2020-2024

#### III.1) La Ville a traversé un contexte particulier impactant son budget

Pour rappel sur la période étudiée, la Ville a traversé un contexte particulier venant impacter son budget et se caractérisant par :

- La crise sanitaire sur la période 2020-2021, induisant des fermetures d'équipements communaux tels que les espaces d'accueil périscolaire, avec des impacts sur les frais généraux et certaines recettes de fonctionnement (recettes tarifées, participations reçues de la CAF avec toutefois des effets de régularisations etc.) ;
- Le contexte inflationniste, représenté par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) avec :
  - En 2021, l'impact de la reprise de l'activité post crise sanitaire ;
  - En 2022, les effets du contexte géopolitique.
- Un contexte qui s'est répercuté sur :
  - La situation des marchés financiers, avec une forte volatilité des taux d'intérêt et une augmentation des taux tout au long de l'année 2022 et 2023 ;
  - Les prix de l'énergie, qui ont atteint des niveaux historiques depuis le choc pétrolier de 1973 avec notamment l'évolution du prix Spot de l'électricité (prix établis sur le marché de l'électricité par les bourses) impactant les exercices 2022 et 2023. L'exercice 2024 est marqué par la fin du contexte inflationniste notamment sur les dépenses énergétiques. Cette donnée et d'importants investissements effectués dans le cadre de la rénovation énergétique ont permis une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement :

	2020 - CA	2021 - CA	2022 - CA	2023 - CA	2024 - CA
Dépenses d'électricité (article 60612)	691 417	660 794	911 779	1 371 375	848 993
Evolution N-1/N	5,6%	-4,4%	38,0%	50,4%	-38,1%
Dépenses de gaz (article 60613)	357 398	388 264	645 490	510 771	498 599
Evolution N-1/N	-24,2%	8,6%	66,3%	-20,9%	-2,4%

- L'ensemble des agents de la Ville ont bénéficié d'une augmentation générale du point d'indice de 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ainsi, les dépenses de personnel de la collectivité se trouvent impactées dès l'exercice 2022 avant un impact en année pleine sur 2023. La forte croissance des dépenses de personnel se termine en 2024 avec une hausse structurelle (réglementaire) de 1,6% par rapport à l'exercice 2023 :

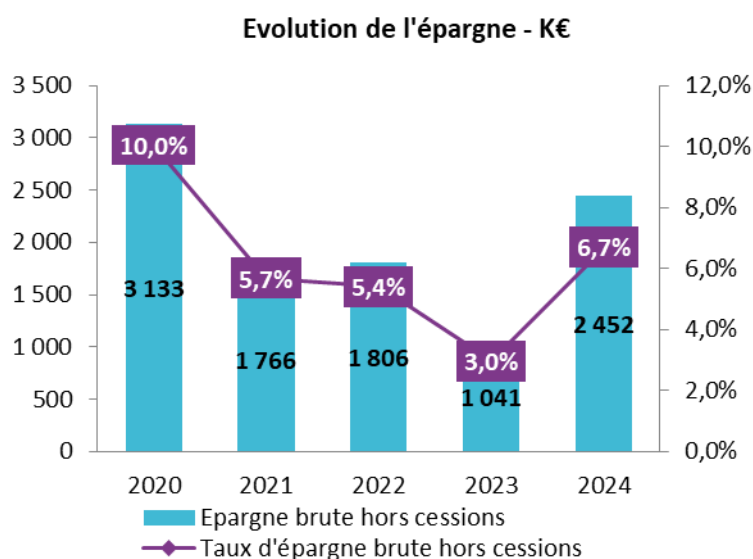
	2020 - CA	2021 - CA	2022 - CA	2023 - CA	2024 - CA
Dépenses de personnel (chapitre 012)	20 435 228	20 618 845	22 043 279	22 964 265	23 331 299
Evolution N-1/N	-1,2%	0,9%	6,9%	4,2%	1,6%

Accusé de réception en préfecture  
091-219102019-20250324-DCM25-03-018-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

- Enfin, l’attribution de compensation de la Ville a connu d’importantes évolutions sur la période :
  - Dans un premier temps, elle devient négative en 2020 suite au transfert des compétences eau et assainissement pour lesquelles la Ville reçoit une contribution fiscalisée reversée à l’EPCI au titre du transfert.
  - A partir de 2022, ce reversement sera réduit jusqu’en 2026 en lien avec le pacte financier et fiscal de l’EPCI et de ses communes membres, prévoyant un lissage sur 10 ans des bases de cotisations minimales de CFE. L’exercice 2024, montre alors la poursuite de cette tendance.

	2020 - CA	2021 - CA	2022 - CA	2023 - CA	2024 - CA
Attribution de compensation (articles 73211 et 739211)	-946 931	-924 708	-902 232	-602 489	-560 565
Evolution N-1/N	-752,7%	-2,3%	-2,4%	-33,2%	-7,0%

### III.2) Ce contexte se retrouve alors sur les variations de l’épargne



Globalement, deux dynamiques sont observées sur l’épargne :

- De 2020 à 2023, elle s’affaiblit significativement pour une épargne 2023 à 1 M€ et un taux d’épargne 2023 de 3%.
- En 2024, l’épargne augmente et s’établit à 2,5 M€. Le taux d’épargne de 6,7% signifie que pour 100 € de recette, la Ville dispose de 6,7€ d’épargne pour le financement de sa section d’investissement.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102019-20250324-DCM25-03-018-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Les facteurs d'évolution de l'épargne sur les deux périodes évoquées sont les suivants :

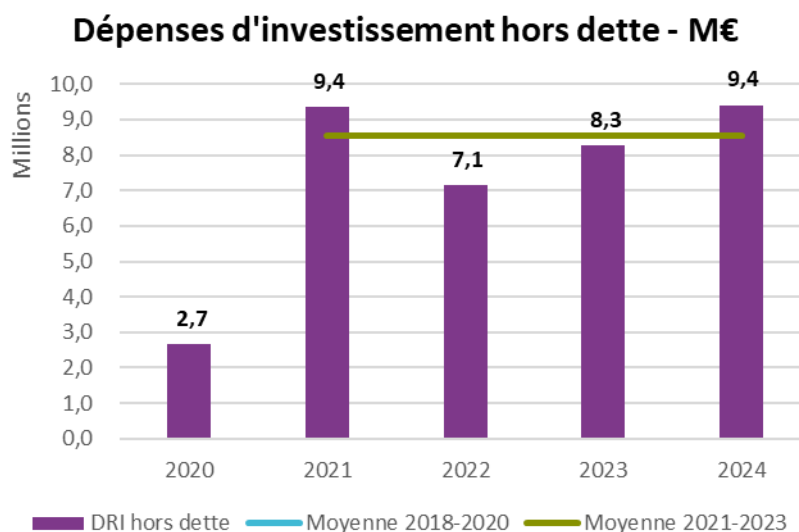
- A partir de 2021 :
  - Les produits des services et les frais généraux retrouvent leurs niveaux ante crise.
  - La fiscalité augmente significativement avec les revalorisations des bases existantes et des évolutions physiques (livraisons, retours en imposition etc.), ainsi qu'avec la hausse de taux en 2023 de +7,1% ;
  - Les dépenses de fonctionnement sont particulièrement impactées par des éléments exogènes à la collectivité pouvant être qualifié de :
    - Conjoncturels avec le contexte inflationniste touchant les frais généraux ;
    - Structurels avec le dégel du point d'indice impactant les dépenses de personnel sur une partie de l'exercice 2022.
  
- En 2024, les recettes fiscales directes de la Ville augmentent de + 1,5 M€ dont :
  - + 695 K€ liées à la dynamique des bases
  - + 824 K€ liées à la hausse des taux

	2021	2022	2023	2024
Taux TH	16,56%	16,56%	17,74%	18,63%
Taux FB	33,39%	33,39%	35,76%	37,55%
Taux FNB	41,62%	41,62%	44,57%	46,50%

En revanche l'exercice 2024 montre un recul de près de 200 K€ des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en raison du ralentissement du marché immobilier sur l'ensemble de la France.

La hausse des recettes et le contexte inflationniste se ralentissant explique la reconstitution d'une épargne en hausse en 2024.

### III.3) La Ville a augmenté son rythme d'investissement à partir de 2021



Depuis le début du mandat actuel, une augmentation significative des dépenses d'investissement (hors dette) est constatée. En effet, la Ville a financé en moyenne 8,5 M€/an entre 2021 et 2024, contre 2,7 M€ en 2020. La période 2021-2022 est par ailleurs impactée par la prise en charge, en régie de la ZAC Centre-Ville par la commune.

Mode de financement des investissements - K€	2020	2021	2022	2023	2024	Total 20/24	% de l'inv.
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette</b>	<b>2 657,2</b>	<b>9 352,6</b>	<b>7 137,3</b>	<b>8 263,4</b>	<b>9 408,3</b>	<b>36 818,9</b>	<b>100%</b>
<i>financées par</i>							
Recettes réelles Invest hors emprunt y/c cessions	1 264,0	2 762,7	5 183,8	2 318,6	5 479,1	17 008,3	46%
Épargne brute hors cessions	3 133,1	1 766,3	1 806,2	1 041,5	2 452,2	10 199,4	28%
Variation de l'encours de dette	-2 279,2	3 523,2	-2 164,6	2 780,6	-854,2	1 005,8	3%
<i>Remboursement du capital (hors refi.)</i>	2 279,2	1 976,8	2 164,6	2 219,8	2 354,2	10 994,6	
<i>Emprunt mobilisé (hors refi.)</i>	0,0	5 500,0	0,0	5 000,4	1 500,0	12 000,4	
Consommation des réserves	539,2	1 300,4	2 311,8	2 122,8	2 331,2	8 605,3	23%
<i>Fonds de roulement au 1/1/N</i>	7 900,9	7 361,7	6 061,3	3 749,5	1 586,7		
<i>Fonds de roulement au 31/12/N</i>	7 361,7	6 061,3	3 749,5	1 626,7	-744,4		

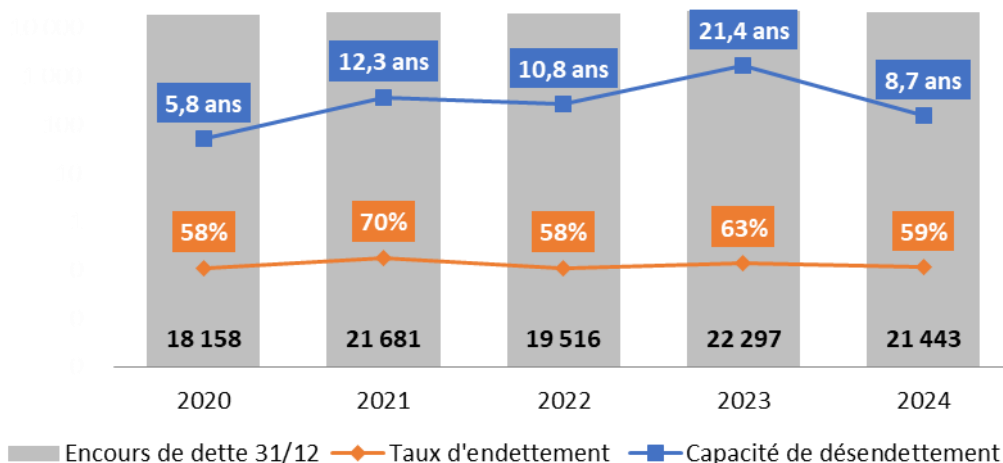
Sur l'ensemble de la période étudiée, la Ville a financé **36,8 M€ de dépenses d'investissement** (hors dette) avec les ressources suivantes :

- Les recettes réelles d'investissement (hors dette) comprenant les subventions, le FCTVA, la taxe d'aménagement et les cessions pour 17 M€, soit 46% de l'ensemble des dépenses ;
- L'épargne (10,2M€), autrement appelé capacité d'autofinancement, est intégralement consommée par les remboursements d'emprunts (10,9 M€) ;
- Ainsi, la Ville a mobilisé 12 M€ d'emprunt et elle a consommé 8,6 M€ de ses réserves pour le financement de ses dépenses d'investissement.



### III.4) Evolution de la dette sur la période 2020-2024

Evolution de l'endettement - K€



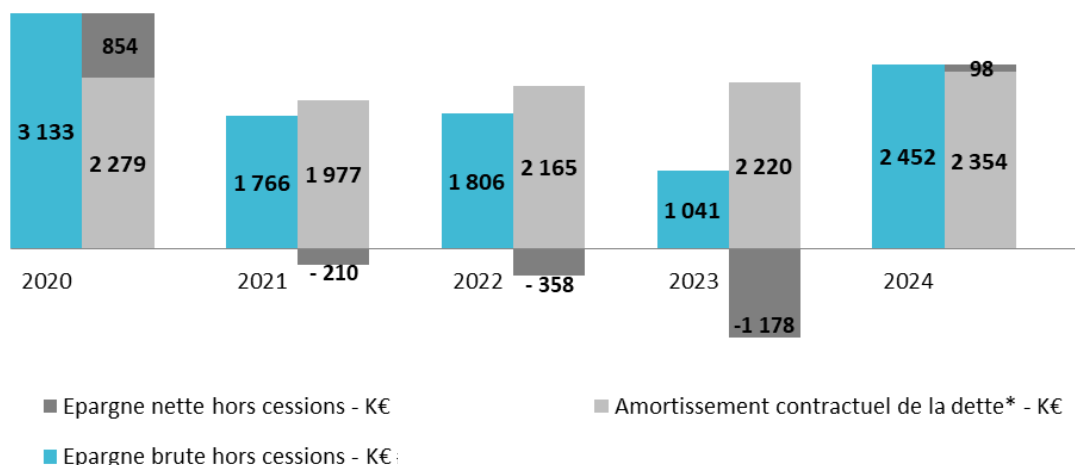
Globalement le niveau d'encours de dette est en hausse jusqu'en 2023 (22,3M€) pour redescendre à 21,4 M€ en 2024. Aussi, la diminution de l'épargne entre 2021 et 2023 a pour conséquence une capacité de désendettement devenant supérieure à 10 années en 2023.

Pour rappel, les pactes de Cahors fixaient un seuil prudentiel de 10 années pour la capacité de désendettement des communes.

**Dès 2024, grâce au redressement de l'épargne brute, la capacité de désendettement repasse sous les 10 années pour s'établir à 8,7 ans.**

### III.5) L'épargne de la Ville est entièrement consacrée au remboursement de la dette

Capacité à rembourser la dette - K€



Sur la période 2020-2024, les amortissements de la dette oscillent entre 2M€ et 2,3M€. Depuis 2021, l'épargne de la Ville n'est plus suffisamment dimensionné pour financer simultanément le remboursement du capital de la dette et la poursuite des investissements. L'épargne de fonctionnement affiche une nette diminution en lien avec le contexte inflationniste et les nouveautés réglementaires impactant les dépenses de personnel. A ce titre, les facteurs d'évolution de l'épargne sont évoqués précisément sur les analyses précédentes.

En 2024, l'épargne brute permet de couvrir le remboursement du capital, ce qui n'était plus le cas depuis 2021, en garantissant une capacité d'autofinancement supplémentaire de 98 K€.

Cette capacité d'autofinancement ne permet pas de financer directement la totalité des investissements importants réalisés en 2024. La Ville a donc mobilisé un nouvel emprunt d'1,5 M€ sur cet exercice.

### III.6 Les dépenses de personnel (chap. 012)

À partir de juillet 2022, la croissance de la masse salariale amorce une hausse laissée « historique » sous l'effet du dégel de la valeur du point d'indice, qui a pour effet immédiat l'augmentation du coût unitaire.

À cette mesure s'ajoutent 3 revalorisations successives de la valeur du SMIC, avec rehaussement du minimum de traitement, en août 2022, janvier 2023 et mai 2023.

En juillet 2023, un décret portant non seulement sur la revalorisation du point d'indice, mais aussi sur l'attribution de points d'indice majorés différenciés (« bas de grilles catégories C et B »), a également une forte incidence sur la masse salariale.

Concernant les équivalents temps plein, depuis l'automne 2023, la progression tend à se stabiliser autour de +1 % malgré le volume croissant de départs en retraite.

Le versement de la prime pouvoir d'achat, en 2024, participe au maintien du GVT.

Les dépenses de personnel 2024 ont augmenté par rapport au compte administratif 2023.

Les augmentations sont liées à :

- Inflation + GVT
- Augmentation du nombre d'agent bénéficiant de la participation mutuelle
- Bénéfice des primes des emplois créés en 2023 (versées en 2024)
- Extension du dispositif de forfait mobilité cumulée avec la revalorisation de la prise en charge des frais de transport NAVIGO (75% de participation)

Définition « emploi permanent » :

Les emplois permanents sont ceux qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration.

- A temps complet : 35 heures / semaine.
- A temps non complet : inférieur à 35 heures / semaine.
- De façon saisonnière, pour une durée inférieure ou égale à 6 mois sur une année.

Définition « emploi non permanent » :

Les emplois non permanents sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration.

Il s'agit des emplois suivants :

- Emplois permettant de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané d'activité) ;
- Contrat d'apprentissage ;
- Emploi aidé ;

### Composition avantages en nature 2024

A) Les logements : pas de changement par rapport à 2022

Avantages en nature	Nbre logements de fonction
	6

Les bâtiments communaux attribués aux fonctionnaires logés par nécessité absolue de service concernent uniquement les activités de gardiennage.

B) Les repas gratuits des agents communaux

Cela concerne essentiellement le personnel d'encadrement scolaire, périscolaire dans les structures et le personnel travaillant dans les offices pour un nombre global de 23 400 repas ; soit 91 408, 27 euros

- Service logistique : 6 906 repas soit 26 954,12 euros
- Service Petite Enfance : 242 repas soit 13 211,65 euros
- Service Périscolaire : 12 420 repas soit 48 475,26 euros
- Service Scolaire : 3 385 repas soit 944,53 euros

## **Gestion du temps de travail :**

Le temps de travail des agents de la collectivité est de 1 607 heures annuelles depuis le 1er janvier 2017.

Lors de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a souligné que la Ville était déjà en conformité avec la légalité.

Elle a validé le protocole instituant le dispositif des 14 demi-journées à effectuer dans l'année pour respecter le seuil réglementaire des 1 607h.

## **Heures supplémentaires**

La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins de la collectivité.

Total payé en heures supplémentaires pour 2023 : 129 629.41€ (ce qui concerne 130 agents).

Ce qui représente 6 217,25 heures pour l'année 2023.

Total payé en heures supplémentaires pour 2024 : 199 462.66 € (ce qui concerne 185 agents).

Ce qui représente 9 241,20 heures pour l'année 2024.

Les heures supplémentaires ont connu une forte augmentation en 2024 car il y a eu des événements dans la Ville qui ont mobilisé le personnel : Evènements liés aux J.O 2024 (passage de la flamme olympique à Draveil), élections européennes et législatives (ce dernier scrutin, intervenu suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale ne pouvant être prévu lors de l'élaboration du BP 2024...), rémunération des personnels volontaires pour pallier les absences des agents (tous secteurs confondus) ou encore prendre en charge de nouveaux projets à effectifs constants ...

#### IV. EPARGNE : DEBUT DE REDRESSEMENT EN 2024

##### IV.1) Un contexte déflationniste favorable à la Ville

L'exercice 2024 est marqué par la fin du contexte inflationniste notamment sur les dépenses énergétiques permettant de contrôler la hausse des dépenses de fonctionnement :

	2022 - CA	2023 - CA	2024 - CA
Dépenses d'électricité (article 60612)	911 779	1 371 375	848 993
Evolution N-1/N	38,0%	50,4%	-38,1%
Dépenses de gaz (article 60613)	645 490	510 771	498 599
Evolution N-1/N	66,3%	-20,9%	-2,4%

Les dépenses d'électricité diminuent de près de 38% en 2024. Les dépenses de gaz poursuivent également leur baisse initiée en 2023.

La forte croissance des dépenses de personnel se termine en 2024 avec une hausse de 1,6% par rapport à l'exercice 2023 :

	2022 - CA	2023 - CA	2024 - CA
Dépenses de personnel (chapitre 012)	22 043 279	22 964 265	23 331 299
Evolution N-1/N	6,9%	4,2%	1,6%

Les dépenses de fonctionnement (hors dette) diminuent ainsi légèrement de 0,1% en 2024 par rapport à 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024
Charges à caractères générales (011)	8465	8123
Charges de personnel (012)	22 964	23 331
Autres charges (65)	2 431	2 357

##### IV.2) Une dynamique des recettes portées par une augmentation des recettes fiscales directes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux TH	15,30%	16,56%	16,56%	16,56%	17,74%	18,63%
Taux FB	15,76%	17,02%	33,39%	33,39%	35,76%	37,55%
Taux FNB	38,54%	41,62%	41,62%	41,62%	44,57%	46,50%

Les recettes fiscales directes de la Ville augmentent de + 1,5 M€ pour la Ville dont :

- + 695 K€ liées à la dynamique des bases
- + 824 K€ liées à la hausse des taux

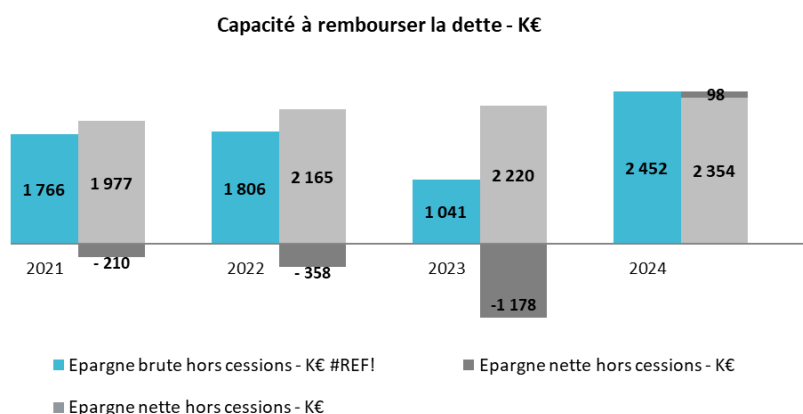
En revanche l'exercice 2024 montre un recul de près de 200 K€ des DMTO en raison du ralentissement du marché immobilier dû notamment à la hausse des taux d'intérêts.

Les recettes de fonctionnement augmentent ainsi de 4,1 % par rapport à 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024
Impôts et taxes (73)	22 149	23 587
Dotations et participations (74)	8 966	9 153
Produits des services (70)	3 020	3 037

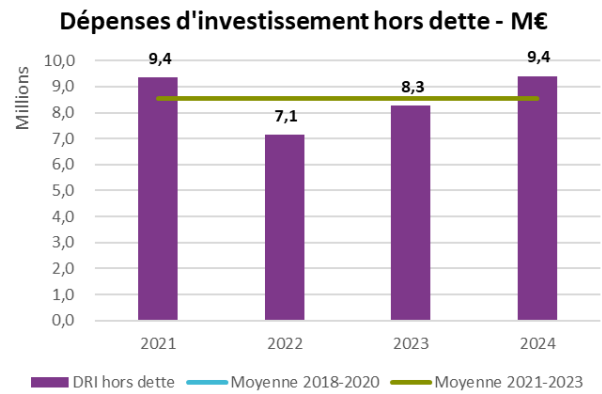
(En milliers d'euros)

#### IV.3) Une dynamique des recettes plus importantes que la dynamique des dépenses permettant de redresser l'épargne brute

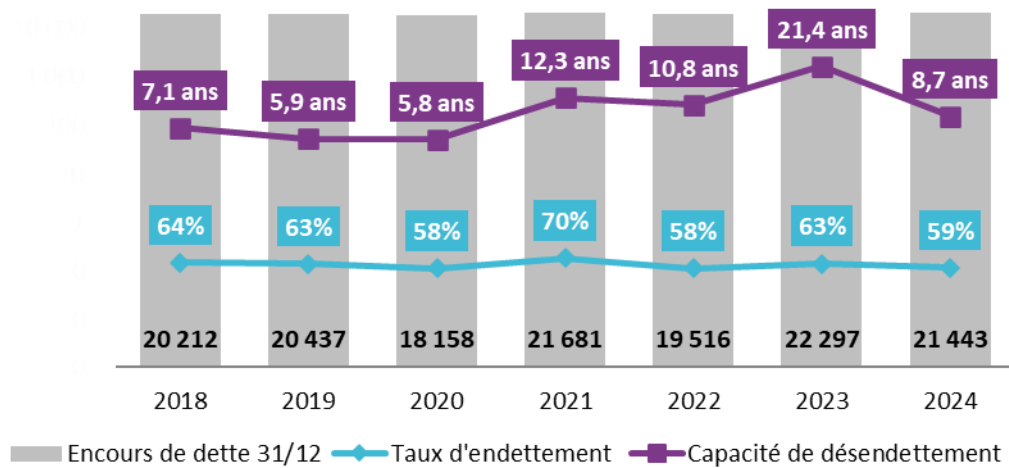


En 2024, l'épargne brute permet de couvrir le remboursement du capital, conformément à la réglementation.

Mode de financement des investissements		2024
- K€		
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette financées par</b>		9 408,3
Recettes réelles Invest hors emprunt y/c cessions		5 479,1
Épargne nette de la dette		2 452,2
Variation de l'encours de dette		-854,2
<i>Remboursement du capital (hors refi.)</i>		2 354,2
<i>Emprunt mobilisé (hors refi.)</i>		1 500,0
Consommation des réserves		2 331,2
<i>Fonds de roulement au 1/1/N</i>		1 586,7
<i>Fonds de roulement au 31/12/N</i>		-744,4



### Evolution de l'endettement - K€



Globalement le niveau d'encours de dette est en hausse sur la période (+1,2 M€) et s'établit à 21,4 M€ en 2024. La reconstitution d'une épargne brute plus importante en 2024 permet de diminuer la capacité de désendettement qui s'établit à 8,7 années.

## V. L'ANALYSE PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL A HORIZON 2026

### V.1) La prospective s'inscrit dans la continuité d'un contexte économique incertain marquée par une Loi de Finances 2025 impactante pour les collectivités

L'année 2025 est exceptionnelle dans la mesure où la loi de finances n'a pas été adoptée avant la fin de l'année 2024.

Afin de réduire le déficit public, un effort est demandé aux collectivités.

Le nouveau gouvernement a annoncé ramener l'effort des collectivités locales au titre de 2025 de 5 milliards (effort prévu par la première version du projet de loi de finances) à 2,2 milliards d'euros en s'appuyant sur les travaux du Sénat.

Scénario économique	2023	2024	2025	2026
PIB € constants	0,9%	0,7%	1,3%	1,6%
Indice prix PIB	5,3%	2,7%	1,8%	1,8%
PIB en € courants	6,3%	3,4%	3,1%	3,4%
PIB valeur base 100 en 201	114,7	118,9	123,5	127,7
Inflation	5,7%	2,4%	1,9%	1,8%

Ce contexte impactera les niveaux de dépenses et de recettes en prospective.

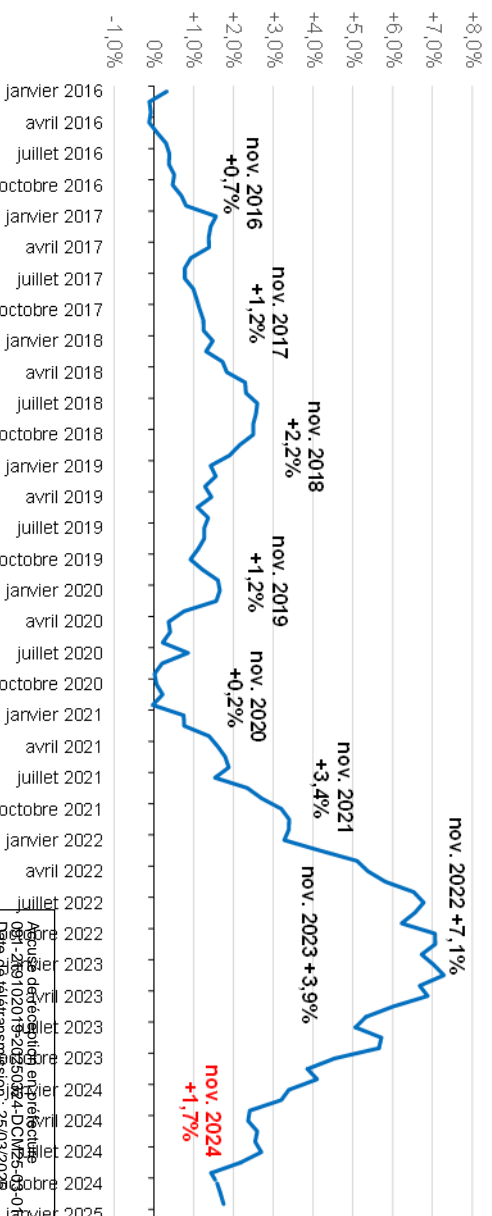
### V.2) Les hypothèses appliquées sur les recettes de fonctionnement

#### V.2-1) La fiscalité directe : une projection portée par les dispositifs de revalorisation des bases

##### a. Les hypothèses de revalorisation et d'indexation des bases fiscales existantes en 2024

L'article 1518 bis du CGI prévoit que, depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH).

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Agence de coopération et de prospective  
081-260102019-2025-024-D-OM25-03-018-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025



En novembre 2022, la progression sur un an de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) s'établit à 7,1%. La Ville a donc bénéficié d'une forte revalorisation des valeurs locatives, s'appliquant sur 89% de ses bases fiscales.

Pour la revalorisation de l'année 2025, les valeurs définitives de l'IPCH de novembre donnent une revalorisation à 1,7%. En 2026, l'hypothèse d'évolution de l'IPCH correspond à l'inflation prévisionnelle N-1 de 1,8%

Concernant l'indexation tarifaire des locaux professionnels utilisée sur les bases d'imposition des locaux professionnels à la TFB, nous retenons la revalorisation départementale 2024, soit +0,9%/an.

En synthèse, les hypothèses suivantes sont appliquées :

	2023	2024	2025	2026
<b>Revalorisation forfaitaire</b>	<b>7,10%</b>	<b>3,86%</b>	<b>1,68%</b>	<b>1,90%</b>
<b>Indexation tarifaire moyenne</b>	<b>0,70%</b>	<b>0,90%</b>	<b>0,90%</b>	<b>0,90%</b>

**b. Des hypothèses sur les produits de la fiscalité (y compris compensations fiscales) sur une base de progression de 1,8% par an**

Les produits de la fiscalité directe, comprenant les compensations afférentes, afficheront une croissance annuelle moyenne de 1,8% sur 2025 et 2026.

K€	2023	2024	2025	2026
Bases nettes TH (yc TLV)	2 099	2 043	2 078	2 117
<i>Evolution prospective calculée</i>	+ 18,3%	+ 3,9%	+ 1,7%	+ 1,9%
<i>dont revalorisation forfaitaire</i>	+ 7,1%	+ 3,9%	+ 1,7%	+ 1,9%
<i>dont évolution physique</i>	+ 11,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux TH	17,74%	18,63%	18,63%	18,63%
Effet hausse de taux	25	42	43	44
<b>Produit TH (yc THLV)</b>	<b>372</b>	<b>381</b>	<b>387</b>	<b>394</b>
Bases totales FB	42 215	43 856	44 643	45 442
Bases existantes	42 215	43 755	44 452	45 248
Bases retour en imposition après exo (état fiscal 1387TF 2023)		101	191	194
<i>dont reval. forfaitaire logements</i>	+ 7,1%	+ 3,9%	+ 1,7%	+ 1,9%
<i>dont révision valeurs locatives des locaux prof</i>	+ 0,70%	+ 0,90%	+ 0,90%	+ 0,90%
<i>dont évolution physique</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	35,76%	37,55%	37,55%	37,55%
Coefficient correcteur	1,26	1,26	1,26	1,26
Produit taux constant après coefficient correcteur	17 791	18 485	18 817	19 154
Effet levier hausse de taux	1 000	1 824	1 857	1 890
<b>Produit FB</b>	<b>18 818</b>	<b>20 310</b>	<b>20 674</b>	<b>21 044</b>
Bases FNB	101	101	103	105
<i>Evolution calculée</i>	+ 15,5%	+ 3,9%	+ 1,7%	+ 1,9%
<i>dont revalorisation forfaitaire</i>	+ 7,1%	+ 3,9%	+ 1,7%	+ 1,9%
<i>dont évolution physique</i>	+ 7,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	44,57%	46,50%	46,50%	46,50%
Effet hausse de taux	3	5	5	5
<b>Produit FNB</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>49</b>
<b>Produit fiscal direct</b>	<b>19 235</b>	<b>20 738</b>	<b>21 109</b>	<b>21 488</b>
	+ 12,7%	+ 7,8%	+ 1,8%	+ 1,8%
Compensations exonérations TH		0	0	0
Compensation TFB perte de bases indus.	73	87	88	90
Autres compensations taxes foncières	97	97	97	97
<b>Compensations fiscales</b>	<b>169</b>	<b>183</b>	<b>185</b>	<b>186</b>
<b>Produit fiscal direct y compris compensations</b>	<b>19 405</b>	<b>20 921</b>	<b>21 294</b>	<b>21 674</b>
	+ 13,7%	+ 7,8%	+ 1,8%	+ 1,8%

## V.2-2) Les dotations et les dispositifs de péréquation

K€	2023	2024	2025	2026	Evol. Ann. Moy. 23-26 (€)	Evol. Ann. Moy. 23-26 (%)
Dotation forfaitaire	3 813	3 874	3 948	3 948	45	1%
Dotation nationale de péréquation	806	874	919	938	44	5%
Dotation de solidarité urbaine	1 070	1 122	1 175	1 209	46	4%
<b>Sous-total DGF</b>	<b>4 883</b>	<b>4 997</b>	<b>5 123</b>	<b>5 156</b>	<b>91</b>	<b>2%</b>
FSRIF	1 428	1 616	1 734	1 666	79	5%
<b>Total</b>	<b>6 311</b>	<b>6 613</b>	<b>6 857</b>	<b>6 822</b>	<b>170</b>	<b>3%</b>

Globalement, les recettes des dotations et de la péréquation enregistreraient une augmentation annuelle de 170 K€ avec :

- La dotation de solidarité urbaine (DSU) avec hausse annuelle moyenne de 46 K€ ;
- La dotation forfaitaire (DF) avec une dotation annuelle correspondante à la dotation N-1 :
  - Augmentée / diminuée en fonction de la variation de la population. A ce titre, la population DGF 2024 est maintenue.
  - Pour les communes dont le potentiel financier/habitant est supérieur à 85% de la moyenne, cette dotation est « écrêtée », c'est-à-dire diminuée chaque année. La Ville n'est pas concernée par l'écrêtement.
- La dotation nationale de péréquation (DNP) avec une dynamique annuelle moyenne de 44 K€/an liée aux abondements annuels.

Parallèlement, le FSRIF devrait enregistrer une légère baisse avec toutefois un point d'attention portant sur les droits de mutation qui sont désormais intégrés au potentiel financier (moyenne sur 3 ans). Les droits de mutation exceptionnellement élevés perçus en 2022 seront pris en compte en 2024-2025-2026.

### V.2-3) Les hypothèses sur les autres recettes de fonctionnement

<b>Rôles supplémentaires</b>	Poids moyen 2018-2024 constaté sur les recettes des contributions directes appliqué sur la projection
<b>Autres recettes fiscales (Droits de place, DMTO, TCCFE et TLPE)</b>	Figées sur l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>FCTVA de fonctionnement</b>	Simulé sur les dépenses N-1 éligibles
<b>Participations départementales</b>	Figées sur le l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>Participations CAF</b>	Figées sur la participation moyenne 2022-2024 (2,5M€)
<b>Autres compensations et dotations</b>	Figées sur le l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>Prestations de services</b>	Evolution de l'état d'exécution au 31.12.2024 selon l'inflation
<b>Autres produits des services et du domaine</b>	Figés sur l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>Revenus des immeubles</b>	Figés sur l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>Autres recettes du 75</b>	Figées sur la moyenne des produits 2018-2024
<b>Atténuation de charges</b>	Poids moyen 2018-2024 constaté sur les dépenses de personnel appliqué à la projection des dépenses afférentes
<b>Produits exceptionnels (mandats annulés)</b>	Produits figés sur la moyenne 2018-2024

V.2-4) La synthèse des recettes réelles de fonctionnement : une progression annuelle moyenne de 1,6% portée par la fiscalité directe

en K€	CA projeté				évol moy / an 23-26 K€	évol moy / an 23-26 %
	2023	2024	2025	2026		
<b>Détail recettes de fonctionnement</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>K€</b>	<b>%</b>
<b>Impôts et taxes (73 net du 014)</b>	<b>22 149</b>	<b>23 587</b>	<b>23 879</b>	<b>24 186</b>	<b>+679</b>	<b>+3,0%</b>
Fiscalité directe (yc rôles sup.)	19 267	20 760	21 171	21 550	+761	+3,8%
Attribution de compensation (nette)	-602	-561	-580	-561	+14	-2,4%
Taxe sur l'électricité	677	537	537	537	-47	-7,4%
DMTO	1 148	879	879	879	-90	-8,5%
Fonds solidarité com. Région IDF	1 428	1 616	1 734	1 666	+79	+5,3%
Droits de place	213	159	159	159	-18	-9,2%
Autres recettes fiscales	19	196	-21	-45	-21	-232,5%
<b>Dotations et participations (74)</b>	<b>8 966</b>	<b>9 153</b>	<b>9 230</b>	<b>9 285</b>	<b>+106</b>	<b>+1,2%</b>
DGF	5 690	5 871	6 042	6 094	+135	+2,3%
Participations de l'Etat	-	-	-	-	-	-
Participations des collectivités et EPCI	22	24	24	24	+1	+2,3%
Participations CAF	2 523	2 472	2 472	2 472	-17	-0,7%
Compensations	731	647	648	650	-27	-3,8%
FCTVA	-	139	44	45	+15	-
<b>Produits des services (70)</b>	<b>3 020</b>	<b>3 037</b>	<b>3 037</b>	<b>3 037</b>	<b>+6</b>	<b>+0,2%</b>
Prestations de services	2 262	2 595	2 595	2 595	+111	+4,7%
Mise à disposition et remboursement de frais	643	295	295	295	-116	-22,9%
Autres	116	147	147	147	+11	+8,4%
<b>Autres produits de gestion courante (75)</b>	<b>953</b>	<b>811</b>	<b>296</b>	<b>296</b>	<b>-219</b>	<b>-32,3%</b>
Revenus des immeubles	69	56	56	56	-4	-6,6%
Autres	884	755	240	240	-215	-35,3%
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>93</b>	<b>40</b>	<b>98</b>	<b>102</b>	<b>+3</b>	<b>+2,9%</b>
Atténuations de charges (013)	42	33	92	96	+18	+31,5%
Produits exceptionnels (77) hors cessions	51	6	6	6	-15	-50,6%
<b>Recettes réelles de foncion. hors cessions nettes de la péréquation</b>	<b>35 182</b>	<b>36 627</b>	<b>36 540</b>	<b>36 905</b>	<b>+575</b>	<b>+1,6%</b>

### V.3) Les hypothèses appliquées sur les dépenses de fonctionnement

#### V.3-1) Les dépenses énergétiques : la prévision d'une baisse à partir de 2025 au regard des évolutions constatées sur le marché des fournisseurs

A compter de 2025, il est tenu compte de l'amélioration du contexte en la matière. Ainsi, il est proposé d'appliquer l'évolution de l'inflation sur les dépenses constatées à l'atterrissage 2024.

	2024 - atterrissage	2025 - projection	2026 - projection	2027 - projection	2028 - projection
Dépenses d'électricité (article 60612)	848 993	865 143	880 735	896 439	912 548
Evolution N-1/N	-38,1%	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%
Dépenses de gaz (article 60613)	498 599	508 084	517 241	526 464	535 924
Evolution N-1/N	7,3%	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%
<b>Total dépenses énergétiques</b>	<b>1 347 592</b>	<b>1 373 227</b>	<b>1 397 977</b>	<b>1 422 903</b>	<b>1 448 472</b>
<b>Evolution N-1/N</b>	<b>-26,6%</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,8%</b>

#### V.3-2) Les hypothèses sur les autres dépenses de fonctionnement

<b>Dépenses de personnel</b>	En 2025, montant prévisionnel du BP : 23 764 K€ A compter de 2026, hausse annuelle de +2% relative à l'effet GVT, et hausse de 3% en 2026 du taux de cotisation CNRACL.
<b>Autres charges à caractère général</b>	Evolution corrélée à l'inflation prévisionnelle sur l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>Attribution de compensation</b>	En 2025, état d'exécution au 31.12.2024 + reliquat de 2024 de 19,6 k€. En 2026, montant 2024 + reliquat figé.
<b>Indemnités des élus et dépenses liées</b>	Figées sur l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	Dépenses moyennes 2018-2024
<b>Contribution SDIS</b>	Evolution corrélée à l'inflation prévisionnelle sur la base de l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>Autres contributions obligatoires</b>	Figées sur l'état d'exécution au 31.12.2024
<b>Subvention CCAS</b>	Montant 2024 (940 K€) reconduit en 2025 et 2026
<b>Subvention associations</b>	Figées sur l'atterrissage 2024
<b>Informatique en nuage</b>	Evolution corrélée à l'inflation prévisionnelle sur la base de l'atterrissage 2024
<b>Charges diverses de gestion courante</b>	Figées sur la moyenne des charges 2018-2024
<b>Dépenses exceptionnelles (titres annulés)</b>	Charges figées sur la moyenne 2018-2024

Accusé de réception en préfecture  
091-219102019-20250324-DCM25-03-018-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

### V.3-3) Les dépenses de personnel (chap. 012)

Selon les premières estimations 2025, la croissance de masse salariale brute devrait avoisiner les 3 % avec comme facteurs principaux un GVT proche de 1,7 % en décembre 2025.

A cela s'ajoute, l'augmentation du taux de cotisation CNRACL sur la masse salariale : +3 % de hausse.

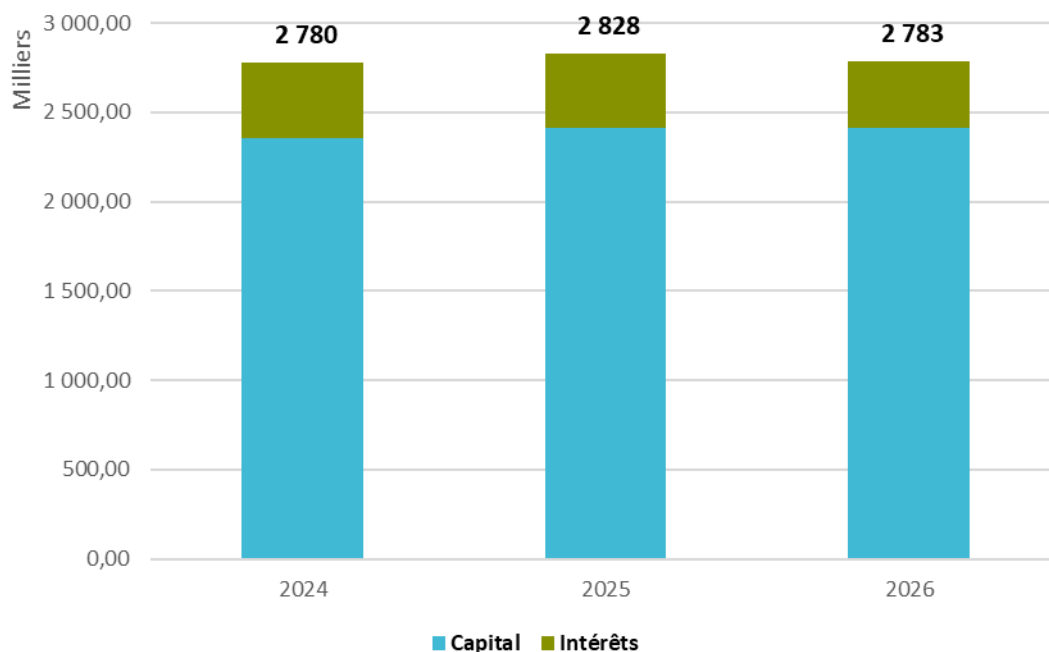
Le décret n° 2025-28 du 30 janvier 2025 acte une mesure qui va fortement impacter les projections budgétaires des 4 prochaines années : l'augmentation de 3 points par an du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, soit une augmentation des dépenses de l'ordre des 10% annuel sur ce poste pendant les 3 prochains exercices.

Les prévisions budgétaires tiennent compte en année pleine des mesures prises en 2024, visant à améliorer le pouvoir d'achat du personnel, notamment les revalorisations du régime indemnitaire sur les basses rémunérations.

#### V.4) Les hypothèses appliquées sur la section d'investissement

##### V.4-1) Une contrainte de remboursement des emprunts actuel de 7,2M€ sur la section d'investissement

Remboursement de la dette actuelle sur la période de 2024-2026 :



Le remboursement de la dette actuelle représenterait une dépense totale de 8,4M€ sur la prospective :

- 1,2M€ en section de fonctionnement au titre des intérêts ;
- 7,2M€ en section d'investissement au titre du remboursement du capital.

##### V.4-2) Une PPI représentant une charge nette d'investissement de 19,2M€ de 2025 à 2026

Voir tableaux ci-après.



# PROGRAMMATION DES PROJETS

Projet	Montant ( € TTC)			FINANCEURS
	2025	2026	2027	
<b>BATIMENTS / EQUIPEMENT</b>				
Rénovation bâtiments	750 000	1 000 000	1 000 000	
<i>Rénovation énergétique du bâti</i>				
GS Saint Exupéry - Travaux	3 420 000	-	-	Département - Contrat Terre d'Avenirs
Travaux de rénovation Energétique bâtiment	-	350 000	500 000	
Secteur <u>Champrosay</u> - Etudes Groupe Scolaire	-	50 000	-	
Centre Administratif - Finalisation des travaux (Montant total opération 2 200 000 €TTC)	150 000	-	-	Région - CAR Fonds verts
GS Jaurès - Travaux de rénovation et extension du restaurant scolaire			650 000	
<i>Culture</i>				
Ecole Municipale d'Arts plastique - Etudes et travaux	20 000	700 000	-	Assurance
Cinéma Orangerie - Etudes et travaux	20 000	750 000	750 000	CNC + Région + VYVY
<i>Politique de la Ville</i>				
Centre Social des Mazières - Création d'une maison des Familles	-	30 000	1 100 000	Préfecture - Politique de la Ville
<i>Sports</i>				
Equipements sportifs	150 000	200 000	200 000	
Couverture Tennis Citadelle	-	1 250 000	-	FFT + Région
<i>Autres</i>				
Etudes Equipement Public - Projet Joffre	-	-	100 000	

Projet	Montant ( € TTC)			FINANCEURS
	2025	2026	2027	
<b>VOIRIE</b>				
Voirie - Travaux Rénovation	650 000	1 100 000	1 100 000	
Eclairage Public	250 000	600 000	600 000	
<i>Aménagement cyclable</i>				
Itinéraire V7 - Av de la Fosse aux Carpes - Av du Bac - Av de Gibraltar	1 000 000	500 000	-	Région + VYVS
Itinéraire V7 - Rue F Buisson / Bac de Ris	-	500 000	500 000	Région + VYVS
<i>Sécurisation des abords des Groupes Scolaires et travaux de végétalisation</i>				
Travaux d'enfouissement - Rue des Creuses	-	500 000	-	Concessionnaires
Travaux de voirie - Rue des Creuses et place d'Armes	-	-	1 500 000	Département (Terre d'Avenir) + Préfecture
Abords GS Ferry - Rue de Chatillon	-	-	250 000	-
Végétalisation et sécurisation abords école Brossolette - + Réfection de voirie	-	500 000	-	Département (Terre d'Avenir) + Préfecture
Aménagement et végétalisation - Rue du Port aux Dames - Quartier Mazières		300 000		Préfecture
<i>Travaux de réfection de voirie</i>				
Rue des Sablières et rue des Gravieres	200 000			
<b>TOTAL DES DEPENSES PPI</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	
	6 605 000	8 330 000	8 250 000	

### V.4-3) Un besoin de financement annuel moyen de 6 M€ en 2025 et 2026

Les dépenses d'investissement (hors remboursements de dettes) intègrent :

- Le programme de dépenses pluriannuel

Concernant les recettes d'investissement (hors éventuels emprunts mobilisés) :

- En 2025 et 2026, les taxes d'aménagement sont figées sur la moyenne 2018-2024 du produit ;
- Le FCTVA est simulé sur la base d'une hypothèse de 80% de dépenses éligibles pour un versement en N+1 ;
- Concernant les subventions, les taux moyens annuels de subventionnement de la PPI sont appliqués sur les dépenses projetées.

Ainsi, une charge nette totale de 12 M€ est simulée en prospective sur la période 2025-2026 portée à 78% par l'exercice 2026, soit un besoin annuel moyen de financement de 6 M€. A titre de comparaison, le besoin de financement moyen annuel :

- Sur la période 2018-2020 est de 1,1 M€/an ;
- Sur la période 2021-2022 est de 4,3 M€/an ;
- Sur la période 2023-2024 est de 6,3 M€/an

Afin de le financer, des emprunts pourraient être simulés, sur une durée de 20 ans, avec les taux suivants agrégeant :

- Le taux de marché actuel ;
- Une marge de sécurité liée à la volatilité du marché ;
- Et une hypothèse de marge bancaire prudente.

		2025	2026
<b>Bancaire 20 ans</b>	Taux d'emprunt	<b>3,84%</b>	<b>4,13%</b>
	<i>dont taux de marché</i>	2,34%	2,38%
	<i>dont marge de sécurité</i>	0,50%	0,75%
	<i>dont marge bancaire</i>	1,00%	1,00%

Accusé de réception en préfecture  
091-219102019-20250324-DCM25-03-018-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

## VI. LA STRATEGIE FINANCIERE MISE EN ŒUVRE

Dans la perspective de réaliser les investissements de la PPI tout en garantissant une situation financière viable pour la Ville, les objectifs suivants sont poursuivis en prospective :

- Garantir un niveau d'épargne permettant à minima le remboursement des annuités d'emprunts et un quart des investissements nouveaux.  
Ce qui nécessite une politique volontariste sur les dépenses comme sur les recettes de la section de fonctionnement
- Continuer de respecter une capacité de désendettement inférieure à 10 années d'épargne brute.
- Maintenir un niveau de fonds de roulement équivalent à 1,5 mois de dépenses de fonctionnement.